

Mis en ligne le mardi 11 juin 2013

Sujet : *L'eau*

I – Rassembler les matériaux

1 – Définir les termes du sujet

L'analyse du sujet repose en premier lieu sur l'art de la définition (cf rapport du jury 1995 sur « la fonction du procès dans les sociétés contemporaines ») : « *il s'agit principalement de séparer, de distinguer, et de tracer ainsi les frontières d'un ensemble, incluant les développements attendus et légitimes et excluant les autres* ». Le rapport du jury de 1992 sur la civilisation urbaine témoigne de cette exigence avec trois pages consacrées à l'analyse du sujet.

1.1 L'eau

Du latin *aqua* (eau comme élément, par opposition à l'eau en mouvement). Liquide naturel, incolore, inodore et transparent.

1.2 A défaut de disposer au moment de l'épreuve d'une définition des termes, vous pouvez rechercher les termes s'approchant ou s'opposant à ceux du sujet.

Eau de pluie, eau vive, eau morte, vive eau (grande marée), morte-eau. Fil de l'eau désigne le courant. Depuis le XVII^e siècle, les eaux, au pluriel désigne le liquide amniotique qui entoure le fœtus. Les grandes eaux désignent les inondations. Autre expression : « prendre les eaux » (aller aux cures, dans les villes d'eau).

L'eau est un élément de repères. D'abord entre la Terre et la Mer. C'est un enjeu d'aménagement. Colbert a développé l'administration des « eaux et forêts » apparue au XV^e siècle (il existe toujours des « ingénieurs des ponts, des eaux et forêts »). Les polders sont des espaces conquis sur la mer (Provinces-Unies, exemple de puissance maritime au XVII^e siècle). L'eau est aussi un enjeu de salubrité publique et d'hygiène corporelle au cœur de la naissance des villes modernes. La distribution de l'eau a été un élément de la transformation urbaine au XIX^e siècle notamment. La question du régime de distribution (régie, concession) est toujours d'actualité. Eau salée, eau douce. Problématique administrative et juridique de la limite de salure des eaux et de l'inscription maritime. Dans le cas de l'eau salée, maraiszone humide, espaces lagunaires (cf *Paludes* d'André Gide). Océan, mer, isthme, canal, etc. L'eau est également source de dangers (inondations, tempête, tsunami, etc) et le monde marin cache des monstres (cf Jules Verne).

Autrement dit, vous êtes invité(e) à recenser au brouillon les termes essentiels susceptibles de figurer dans votre copie : Planète bleue, océan(s), protection du milieu marin [l'eau à protéger] ; eau salubre, distribution d'eau, développement économique [l'eau source

¹ Un corrigé sera mis en ligne début juillet.

d'inégalités] ; l'eau comme espace de liberté et d'aventures, lieu de rêve, de tourisme [l'eau liberté] ;

Cette liste vous aidera à vérifier que vous n'oubliez aucun concept par la suite ou à justifier, dans l'introduction par exemple, vos choix.

Vous pouviez éventuellement vous appuyer mais prudemment sur certaines expressions communes : « donner un coup d'épée dans l'eau », « pêcher en eau trouble », « clair comme l'eau de roche », « mettre de l'eau dans son vin », « se noyer dans un verre d'eau », « nager entre deux eaux », « il n'est pire eau que celle qui dort », « il coulera de l'eau sous le pont », « se jeter à l'eau », etc.

Le correcteur ne vous conseille pas de les utiliser mais de vérifier si vous n'avez pas oublié une idée.

2 – Rassembler les principales idées autour du sujet

Plusieurs idées peuvent être retenues au stade de la réflexion :

- l'eau est un bien commun ;
- l'accès à l'eau est inégal faisant de ce dernier un droit fondamental des êtres humains ;
- l'eau peut être un enjeu géopolitique, une ligne de partage entre deux zones, deux pays ;
- la protection de l'eau est devenu un impératif écologique de premier plan ;
- l'eau est un élément naturel, destructeur ou salvateur ;
- l'eau est un enjeu d'échange : vecteur d'échange, objet d'échange.

3 – Reformuler le sujet et poser sa problématique

L'eau, élément naturel indispensable à l'activité humaine, est partagé entre la tentation de l'appropriation et la nécessité de protéger un patrimoine commun.

4 – Rassembler les références à partir de quelques rubriques

Une bonne copie est celle qui associe à chaque idée des exemples (une statistique, un fait économique ou social) ou des références. Il faut donc passer ¼ d'heure à recenser, par thématiques se rapprochant du sujet, quelques éléments dont on prendra soin par la suite une fois le plan retenu de trier et de retenir les seuls qui soient utiles et pertinents :

autour de l'histoire : la disparition de sociétés faute d'avoir su maîtriser un défi écologique (thèse de Jared Diamond dans Effondrement) : l'eau, douce ou salée, en est un ; la théorie des fleuves frontières ; les travaux de Fernand Braudel sur la Méditerranée, « mer des oliviers et des vignes autant que celle des étroits bateaux à rames ou des navires ronds des marchands » ; les thalassocraties ; le mythe de l'Atlantide ; la piraterie ; la course et les prises maritimes ; la bataille de Lepante en 1571 ; etc.

autour de la géopolitique : Kjellen, inventeur du concept de géopolitique ; les travaux de l'amiral américain Mahan (The Influence of Sea Power upon History, 1660-1783, paru en 1890) ; concept de « rimland » ; la conception germanique de « l'état-fluvial » et la conception française du « fleuve-frontière » ; les travaux sur les frontières : cf Lapradelle dans

La frontière, paru en 1928 : «la frontière est une zone entendue comme un espace où des régimes juridiques particuliers s'appliquent » ; etc.

autour de l'économie : la nature économique de l'eau ; les externalités ; les nilomètres de l'Égypte antique (utilisées pour déterminer les impôts dus par les paysans riverains du fleuve Nil) ; etc.

autour du droit : c'est la 2^e conférence internationale sur la protection de la mer du Nord, 1987 qui la première fait mention explicite du principe de précaution ; les eaux susceptibles d'appropriation privée (nappes, sources, eaux de pluie...) qui sont *res nullius* ou *res publicae*. Les eaux des cours d'eau non domaniaux sont *res communis omnium*, sur lesquelles les riverains ont des droits d'usage préférentiels se distinguant du domaine public (rivières domaniales et plans d'eau domaniaux dont l'usage est commun à tous) ; le préjudice écologique ; la police de l'eau ; le régime juridique de la haute mer ; la lutte contre la piraterie maritime ; le statut du navire ; l'accès à l'eau et l'assainissement, droit fondamental déclaré par les Nations Unies en 2010 ; l'affaire Medvedyev (CEDH, 10 juillet 2008 et 29 mars 2010) et la prise en compte des circonstances exceptionnelles du fait du délai d'acheminement du navire vers la France ; etc.

autour de la littérature et des arts : Jules Verne (Les Travailleurs de la Mer, *20 000 lieues sous la mer*) ; Paul Valéry (*Amers*) ; Gaston Bachelard et L'Eau et les rêves (1942) ; concept d'islomania chez Lawrence Durrell ; *Le territoire du vide* d'Alain Corbin ; Le Marchand de Venise de Shakespeare ; Claudio Magris, Danube ; Le Rivage des Syrtes de Julien Gracq ; Paul Morand, l'auteur de Venises et de Méditerranée, mer des surprises etc.

autour de l'environnement : le naufrage de l'Erika (1999), de l'Amoco Cadiz (1978), du Torrey Canyon (1967), etc ; les conventions internationales en matière de protection des milieux marins (MARPOL, SOLAS) ; Natura 2000 ; etc.

autour de l'actualité : la course du Vendée Globe ; l'inauguration du plus grand porte-conteneurs à Marseille par le président de la République ; le recours aux énergies marines renouvelables (EMR) ; etc.

autour de quelques chiffres : l'eau est présent à 60% dans notre organisme et 75% sur la planète bleue. L'eau est l'un des quatre éléments (terre, air et feu) dont la composition a été déterminée par Lavoisier et Meusnier en 1783.

II – Proposition d'éléments de correction

Introduction

Gaston Bachelard dans L'eau et les rêves soulignait la diversité des symboles de l'eau et les caractères contradictoires de celle-ci : à l'eau bienfaitrice s'oppose ainsi l'eau mortelle des noyades et des déluges. L'eau est d'abord source de vie. En Inde, les deux Brahma, Varuna et Vishnu naissent sur les eaux primordiales. En Égypte, des poupées étaient jetées dans le fleuve afin de l'inciter à ses crues bienfaitrices. Pour Bachelard, l'eau a une vertu médicale. Au sens psychanalytique, toute eau est un lait qui prolonge ou sauve la vie justifiant dans certaines civilisations les bains rituels.

L'eau revêt en réalité plusieurs enjeux : c'est une source d'énergie, c'est un milieu, un vecteur et une ressource. Indispensable au progrès, l'eau fait l'objet de politiques publiques nationales ou internationales qui doivent concilier la pénurie d'eau ou la fragilité des écosystèmes et les besoins économiques, sociaux ou politiques.

Son utilisation conduit parfois à une appropriation qui nécessite une meilleure maîtrise dans un contexte de besoin accru.

I – L'eau appropriée

A – Indispensable élément naturel, l'eau est une source de dangers

- L'eau est à la fois une source d'énergies, un milieu, un vecteur et une ressource. Élément naturel essentiel, elle est indispensable aux évolutions des sociétés et au Progrès. L'eau offre plusieurs possibilités, elle est donc liée au progrès économique : 90% du transport de marchandises se fait par voie de mer aujourd'hui. La mer a été le vecteur de la mondialisation. L'abaissement du frêt maritime a modifié les relations économiques internationales et les rapports de puissance. Ces mutations ont modifié également le cadre juridique remettant en cause les fondements du droit maritime avec l'émergence des pavillons de complaisance, terme impropre utilisé pour désigner les Etats de libre immatriculation.

- L'eau reste un élément naturel loin d'être maîtrisable. L'aménagement côtier ou dans les terres reste confronté au déchaînement de la nature mais également aux erreurs d'aménagement. La tempête Xynthia a montré les limites de certaines politiques d'urbanisme contournant la loi Littoral de 1986 comme l'a dénoncé un récent rapport de la Cour des comptes. L'eau peut être une source dangers (le tsunami) mettant en péril la cité (le mythe de l'Atlantide).

B – L'eau, cause d'inégalités

- Première cause de mortalité et de morbidité dans le monde , l'eau est d'abord un enjeu alimentaire et une source d'inégalités. Les épidémies de dengue, de paludisme, de choléra sont les plus grandes épidémies mondiales en termes de population touchée. Les coûts sociaux et économiques associés sont un frein au développement des pays les plus pauvres. Mais l'eau est surtout un élément essentiel pour la production des cultures vivrières. L'augmentation de la production agricole nécessitée par la croissance de la population et l'évolution des modes d'alimentation passe par une meilleure utilisation de l'eau en agriculture. Plus d'un milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable. La pénurie d'eau constitue en tout état de cause l'une des causes des migrations humaines, notamment en Afrique en cas de sécheresse, au risque d'entraîner des conflits.

- L'accès à l'eau peut constituer un motif de tension. La Convention de Genève de 1949 interdit ainsi toute attaque armée sur des barrages. Au Moyen-Orient, l'eau est un enjeu stratégique à l'image du bassin du Jourdain qui alimente Israël, la Jordanie, la Syrie, le Liban, etc. La crainte d'une « guerre de l'eau » a conduit à l'adoption de traités bilatéraux ou multilatéraux. Cette crainte est avérée que ce soit en raison des actes de piraterie maritime par exemple qui menacent les activités humaines dans certaines parties du monde que lors d'affrontements en mer témoignant du nationalisme côtier (mer de Chine).

Transition : Les craintes suscitées par la pénurie d'eau ou les tensions autour de son utilisation justifient la recherche d'une maîtrise de ces enjeux qui par nature sont mondialisés.

II – L'eau mondialisée

A – L'aventure de l'eau demeure une réalité contemporaine

- L'eau est d'abord un vecteur permanent qui a permis l'essor des échanges humains. Indispensable à la circumnavigation que ce soit au long cours ou au cabotage, l'eau au fur et à mesure qu'elle était maîtrisée par les hommes (l'invention du gouvernail, de la boussole, etc), a permis de s'affranchir des distances. Les Grandes découvertes constituent un moment historique favorisant les rencontres et les échanges. Aujourd'hui, le littoral côtier est un espace particulièrement convoité, avec une forte concentration humaine attirée par les loisirs nautiques et l'évolution des besoins de consommation. Cette évolution est assez récente. Pour l'historien Alain Corbin, l'attrait pour le rivage, Le territoire du vide, date du XIX^e siècle. L'attrait pour les sports nautiques confirme le rôle joué par l'eau dans les civilisations. Le développement des cures thermales au XIX^e siècle fut à l'origine de cet attrait pour le littoral. Cette idée d'aventure doit être mise en relation avec le statut unique de la haute mer où la liberté prime.

- L'eau reste un espace de conquête et d'aventures humaines à l'instar des grandes courses en solitaire ou en équipage. Cette fascination pour la surface vaut également pour les profondeurs et les records de plongée ou les aventures abyssales. 20 000 lieues sous la mer de Jules Verne est un roman d'anticipation et un roman initiatique où les héros pénètrent au cœur de l'inconnu qui connaît un immense succès lors de sa parution en feuilleton en 1869 et qui depuis a connu de nombreuses adaptations. La mer cache encore au demeurant des espèces inconnues alors que la biodiversité est devenue un objectif des politiques de protection environnementale. Les négociations engagées lors de la convention de Montego Bay, signée en 1982, ont suscité des espoirs de développement économique avec les nodules polymétalliques. Aujourd'hui de nouveaux enjeux sont envisagés avec les énergies marines renouvelables. De nouvelles perspectives s'annoncent avec les voies maritimes de l'Arctique et de manière plus générale les évolutions des traits de côte du fait du réchauffement climatique.

B – L'avenir de la planète bleue

- L'eau constituant un bien rare et menacé, les questions environnementales ont rapidement porté sur la préservation de ce milieu qu'il soit fluvial, maritime ou autre. Ainsi, la convention RAMSAR a-t-elle eu pour objet, dès les années 70, de préserver les milieux humides, qui constituent notamment des enjeux importants pour la nidification des espèces migratrices. Les différents naufrages (Torrey Canyon en 1967, Amoco Cadiz en 1978, l'Erika en 1999, etc) ont été à l'origine de nouvelles mesures notamment au niveau communautaire (les paquets Erika I, II et III) et l'affectation de moyens accrus pour prévenir, lutter ou réparer suite à des marées noires. De nouveaux principes ont été retenus à la suite de la décennie pour l'eau potable et l'assainissement (1981-1990). Ainsi la déclaration de La Haye en 2000 a affiché comme objectif la sécurité de l'eau au XXI^e siècle. L'eau est donc l'objet de polices spéciales ou de régimes spécifiques. Depuis 1975, le conservatoire du littoral est chargé de protéger et d'acquérir des espaces littoraux ou lacustres. 12% de ce littoral est désormais confié à sa gestion.

- Au delà de ces évolutions de politiques publiques et de certaines mentalités, c'est le droit qui a connu une mutation durable. D'une part, de nouveaux concepts juridiques ont fait leur apparition comme celui du préjudice écologique dans l'affaire de l'Erika. D'autre part, le juge, qu'il soit judiciaire ou administratif, joue un rôle de régulation essentiel. Ainsi, dans le traitement des « algues vertes » en Bretagne, le juge administratif est intervenu pour engager la responsabilité de l'Etat qui n'avait pas pris les mesures suffisantes pour empêcher ces pollutions telluriques, venant de certains bassins versants et polluant, par la voie des cours d'eau, les zones côtières.

Conclusion

Les enjeux autour de l'eau sont particulièrement significatifs. Ils témoignent des besoins individuels et collectifs et des politiques publiques accompagnant ces mutations. Ils traduisent également une évolution dans la perception juridique de l'eau et des modalités de son appropriation.